Rallye Namur de Wallonie

27-28-29 AVRIL 2018

ADRESSE COURRIER : Automobile Club Namur
Avenue J. Materne, 150/02 5100 JAMBES
E-MAIL : rallye.wallonie@ac-namur.be

Assurance AXA : police n° 730.261.439
Téléphone sécurité riverains 081/313.555

CET AVIS EST AUSSI VOTRE LAISSEZ PASSER RIVERAIN

Madame, Monsieur,

Le désormais traditionnel RALLYE de WALLONIE se déroulera dans votre région.
Cette épreuve est organisée en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, Le Gouvernement Wallon, le Gouvernement Provincial de Namur et bien sûr avec l'appui et l'aide de votre commune.
Sachez aussi que les bénéfices réalisés sur le parcours vont en bonne partie aux associations de votre entité qui collaborent avec nous.

Afin que vous puissiez prendre vos dispositions, nous vous faisons parvenir le parcours de l'Etape Spéciale vous concernant ainsi que l'horaire correspondant. Si l'organisation de notre épreuve vous pose des problèmes particuliers, vous pouvez nous contacter au n° ci-dessus et, ensemble, nous trouverons une solution.

TEST LOYERS JEUDI 26 AVRIL 2018

Voitures		Destinations	Heures	Remarques
S7	Feux rouges	Fermeture des routes	12 H 00	
S1	Sécurité rallye	Mise en place sécurité	15 minutes	Avant le départ du 1er concurrent
00	Sécurité rallye	Voiture ouvreuse	10 minutes	Avant le départ du 1er concurrent
0	Sécurité rallye	Voiture ouvreuse	5 minutes	Avant le départ du 1er concurrent
1	Voiture rallye	1ER CONCURRENT / DEPART	13 h 30 / 18 h 00	

Directives importantes :
Nous vous conseillons de garer votre véhicule en dehors du parcours fermé si vous devez l'utiliser pendant les heures de fermeture. Si vous le garez chez vous, éloignez-le au maximum de la route.
Suivant l'arrêté de police, il est interdit de circuler dans votre rue pendant le déroulement de la course.
De même, le stationnement est interdit le long de la voirie.
Pour rentrer chez vous, munissez-vous de cet avis, qui fait office de laissez-passer, présentez-vous toujours dans le sens de la course, conformez-vous aux directives des services de Sécurité.
Ne sortez jamais sur le parcours avec votre véhicule sans prévenir d'abord le surveillant le plus proche.

En cas d'urgence, formez immédiatement le n° de Sécurité 081/313.555

En cas de dégâts causés à votre propriété par une voiture participante, nous sommes assurés pour vous indemniser au plus vite. Des responsables de l'organisation se présenteront chez vous dans la semaine suivant le rallye, accompagnés de l'assureur.
Pour faciliter les démarches, vous pouvez faire constater les dégâts, le jour du rallye, par un commissaire de Sécurité ou par un responsable de l'organisation en indiquant l'heure de l'incident. Si cela n'est pas possible, faites-nous parvenir le plus rapidement possible une déclaration (3 jours après l'épreuve) à l'adresse ci-dessus. Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un excellent rallye.

Votre nom ……Votre prénom …….

Votre adresse ……

RIVERAINS : lettre riverains

SPECIMEN

Votre voiture | **Votre immatriculation**

SPECIMEN